

Préavis 4/2021.

Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Mme la présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances composée de Daniel Jaquet, président, François Theintz, membre, Michel Gfeller, membre, ainsi que Marcela Martin et Sandrine Nappez, suppléantes, s'est réunie le 30 août, le 13 septembre et le 21 septembre 2021 dans le cadre de son mandat afin de préparer ce rapport.

Nous avons aussi rencontré plusieurs membres de la Municipalité qui nous ont exposé le préavis et ont répondu à nos questions. Nous les remercions ici pour leur disponibilité, ainsi que pour les réponses et les précisions qu'ils nous ont apporté.

Comme nous le savons tous, les finances de la commune ne sont pas en grande forme et nous peinons à maintenir nos ressources à un niveau acceptable. En 2020 nous avons dû puiser dans nos réserves pour équilibrer nos comptes. Les années 2018 et 2019 ont été sauvées par des impôts conjoncturels sur lesquels nous ne pouvons pas baser nos finances.

L'année passée, le Conseil Général a refusé une proposition d'augmentation de 5 points d'impôt pour l'année 2021, ainsi qu'un sous amendement ne proposant 2 points d'augmentation.

La situation sanitaire et l'impact économique qui en découle avait alors été invoqué pour justifier le refus de cette augmentation. Cette situation s'améliore peu à peu, et en 2022 nous pouvons espérer que nous serons presque revenus à une situation normale, au moins du point de vue économique. Nous estimons donc qu'il n'y aura peu ou plus de citoyens qui seront encore touchés dans leur capacité financière par cette crise. Nous sommes donc d'avis que cette augmentation inéluctable du taux d'imposition sera supportable par les citoyens de la commune.

De l'autre côté, augmenter les impôts ne représente qu'une partie de la solution. Afin de retrouver des finances saines, il sera aussi nécessaire de juguler les dépenses et de trouver de nouvelles sources de revenus. Nous encourageons donc la Municipalité à œuvrer dans ce sens et à, d'une part réfléchir chaque dépense à entreprendre et d'autre part, à proposer des projets valorisant les biens de la commune.

Concernant l'impôt foncier, la proposition de la Municipalité d'augmenter cet impôt de 0.1‰ nous semble acceptable et risque moins de mettre des contribuables dans des situations difficiles. L'augmentation proposée représenterait une augmentation d'impôt d'environ 100.- par tranche de 1'000'000.- de fortune.

Au vu des points énoncés ci-dessus, la commission des finances recommande donc au Conseil Général d'accepter ce préavis tel que proposé.

Daniel Jaquet



François Theintz



Michel Gfeller

